

**Commune de CRAVANT**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2019**

**APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE**

La carte communale avec les modifications mineures apportées pour tenir compte des observations issues de l'enquête publique a été adoptée à l'unanimité.

Les autorisations d'urbanisme seront délivrées par le maire au nom de la commune

Les dispositions engendrées par la carte communale ne seront exécutoires qu'après l'approbation de la carte communale par le préfet, dans un délai de 2 mois après sa transmission ou de manière tacite passé ce délai.

**CITY PARK – Entreprises retenues**

Suite à l'appel d'offre, les entreprises suivantes pour :

*Lot n°1* : terrassement, création de la plateforme, du Bouldrome et des chemins d'accès - Eurovia pour un montant 44 996,00 € H.T.

*Lot n°2* : fourniture et pose des équipements sportifs, de la structure de jeu et du mobilier urbain - Husson International pour un montant de 38 013,70 € H.T.

*Lot n°3* : fourniture et pose d'un système de vidéosurveillance - Best Off Technologie pour un montant de 3 500,00 € H.T.

**Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public « Eau potable » 2018**

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport pour l'année 2018, le conseil municipal :

- **adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- **décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **décide** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site services.eaufrance.fr
- **décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

**Transfert de compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 – Approbation**

Le 4 juillet 2019, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a approuvé le transfert de compétences suivantes et la modification des statuts de la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Contributions au budget du SDIS des communes de Beauce-la-Romaine, Binas, Saint-Laurent-des-Bois, Villerrmain ;
- Financement du Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, des communes de Binas, Saint-Laurent-des-Bois, Villerrmain ;
- Toilettage des statuts concernant la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » des communes de Beauce-la-Romaine (communes déléguées de La Colombe, Membrolles, Ouzouer-le-Marché, Prénouvellon, Semerville, Tripleville, Verdes), Binas, Charsonville, Epieds-en-Beauce, Saint-Laurent-des-Bois, Villerrmain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a également approuvé le transfert des compétences ci-dessus et la modification des statuts de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

**DIVERS** : La date pour les vœux du maire est fixée au vendredi 3 janvier 2020 à 19h00